

II

(Actes non législatifs)

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2022/29 DE LA COMMISSION

du 28 octobre 2021

complétant le règlement (UE) 2019/1700 du Parlement européen et du Conseil en précisant le nombre et l'intitulé des variables dans le domaine du revenu et des conditions de vie sur le marché du travail et le logement, la transmission intergénérationnelle d'avantages et de désavantages, les difficultés de logement et le sujet ad hoc de 2023 sur l'efficacité énergétique des ménages

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/1700 du Parlement européen et du Conseil du 10 octobre 2019 établissant un cadre commun pour des statistiques européennes relatives aux personnes et aux ménages, fondées sur des données au niveau individuel collectées à partir d'échantillons, modifiant les règlements (CE) n° 808/2004, (CE) n° 452/2008 et (CE) n° 1338/2008 du Parlement européen et du Conseil, et abrogeant le règlement (CE) n° 1177/2003 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (CE) n° 577/98 du Conseil ⁽¹⁾, et notamment son article 6, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) Afin de répondre aux besoins identifiés dans les thèmes détaillés pertinents, la Commission devrait préciser le nombre et l'intitulé des variables pour les ensembles de données couvrant plusieurs thèmes détaillés énumérés à l'annexe I du règlement (UE) 2019/1700, à savoir: les caractéristiques du lieu de travail, le statut professionnel, le niveau d'études atteint, y compris l'interruption ou l'abandon des études, le milieu de vie, la transmission intergénérationnelle d'avantages et de désavantages, les difficultés de logement (notamment les difficultés de location) et les raisons.
- (2) Le domaine du revenu et des conditions de vie fournit les informations requises par le semestre européen et le socle européen des droits sociaux, en particulier sur la répartition des revenus, la pauvreté et l'exclusion sociale. Il fournit également des informations sur diverses autres politiques de l'Union liées aux conditions de vie et à la pauvreté.
- (3) La Commission devrait établir le nombre et l'intitulé de variables sur le sujet ad hoc sur l'efficacité énergétique des ménages.
- (4) Le nombre de variables à collecter ne dépasse pas de plus de 5 % le nombre de variables collectées pour le domaine du revenu et des conditions de vie au moment de l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2019/1700,

⁽¹⁾ JO L 261I du 14.10.2019, p. 1.

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Le nombre et l'intitulé des variables dans le domaine du revenu et des conditions de vie en ce qui concerne l'ensemble de variables relatives au marché du travail et au logement et à la transmission intergénérationnelle d'avantages et de désavantages, aux difficultés de logement ainsi qu'au sujet ad hoc de 2023 sont définis en annexe.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 28 octobre 2021.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

ANNEXE

Le nombre et l'intitulé des variables dans le domaine du revenu et des conditions de vie en ce qui concerne l'ensemble de variables relatives au marché du travail et au logement et à la transmission intergénérationnelle des avantages et des désavantages, aux difficultés de logement ainsi qu'au sujet ad hoc de 2023 figurent en annexe.

Module	Thème détaillé	Identifiant de la variable	Nom de la variable
Marché du travail et logement	Caractéristiques du poste de travail (4 variables collectées)	PL230	Secteur d'emploi public/privé
		PW100	Satisfaction au travail
		PL260	Heures de travail habituelles par semaine
		PL130	Taille de l'unité locale pour l'activité principale
	Situation professionnelle (5 variables collectées)	PL035	A travaillé au moins une heure au cours de la semaine précédente
		PL025	Disponible pour travailler
		PL020	Recherche activement un emploi
		PL120	Motif pour ne pas travailler plus de 30 heures
		PL280	Durée d'inscription au chômage
	Niveau d'études atteint - détails, y compris interruption ou abandon des études (2 variables collectées)	PE030	Année où le niveau d'études le plus élevé a été atteint
		PE050	Interruption ou abandon des études
	Précisions sur les conditions de logement, y compris privation et loyer imputé (11 variables collectées: 9 variables obligatoires, 2 variables optionnelles)	HS160	Problèmes avec le logement: trop sombre, pas assez de clarté
		HS170	Bruit provenant des voisins ou de la rue
		HC020	Superficie du logement en mètres carrés
		HC080	Degré de satisfaction globale concernant le logement
		HY030	Loyer imputé
		HH040	Fuites dans la toiture, murs/sols/fondations humides, cadres de fenêtre ou plancher pourris
HS140		Charge financière du coût total du logement	
HS180		Pollution, saleté ou autres problèmes environnementaux	

		HS190	Criminalité, violence ou vandalisme dans le quartier
		HH081	Bain ou douche dans le logement (OPTIONNEL)
		HH091	Toilettes intérieures à chasse d'eau à l'usage exclusif du ménage (OPTIONNEL)
Transmission intergénérationnelle d'avantages et de désavantages, difficultés de logement et sujet ad hoc 2023 sur l'efficacité énergétique des ménages	Transmission intergénérationnelle d'avantages et de désavantages (16 variables collectées: 12 variables obligatoires, 4 variables optionnelles)	PT220	Type de ménage lorsque le répondant était âgé d'environ 14 ans
		PT230	Présence de la mère lorsque le répondant était âgé d'environ 14 ans
		PT240	Présence du père lorsque le répondant était âgé d'environ 14 ans
		PT070	Nationalité du père (OPTIONNEL)
		PT100	Nationalité de la mère (OPTIONNEL)
		PT110	Niveau d'études le plus élevé atteint par le père
		PT120	Niveau d'études le plus élevé atteint par la mère
		PT130	Statut professionnel du père lorsque le répondant était âgé d'environ 14 ans
		PT160	Statut professionnel de la mère lorsque le répondant était âgé d'environ 14 ans
		PT150	Emploi principal du père lorsque le répondant était âgé d'environ 14 ans (OPTIONNEL)
		PT180	Emploi principal de la mère lorsque le répondant était âgé d'environ 14 ans (OPTIONNEL)
		PT210	Statut d'occupation du logement lorsque le répondant était âgé d'environ 14 ans
		PT190	Situation financière du ménage lorsque le répondant était âgé d'environ 14 ans
		PT260	Satisfaction des besoins scolaires de base (livres et matériel scolaire) lorsque le répondant était âgé d'environ 14 ans

	PT270	Au moins un repas par jour avec viande, poulet ou poisson (ou équivalent végétarien) lorsque le répondant était âgé d'environ 14 ans
	PT280	Au moins une semaine de vacances par an hors du domicile lorsque le répondant était âgé d'environ 14 ans
Difficultés de logement (y compris de location) et raisons (6 variables collectées: 4 variables obligatoires, 2 variables optionnelles)	PHD01	Expérience antérieure de difficultés de logement
	PHD07	Quand les difficultés de logement ont été rencontrées (OPTIONNEL)
	PHD02	Durée de l'expérience la plus récente de difficultés de logement (OPTIONNEL)
	PHD03	Principale raison des difficultés de logement antérieures
	PHD05	Sortie des difficultés de logement
	PHD06	Difficultés de location
Sujet ad hoc - Efficacité énergétique des ménages (7 variables collectées: 4 variables obligatoires, 3 variables optionnelles)	HC001	Système de chauffage utilisé
	HC002	Source d'énergie
	HC003	Rénovation (isolation thermique, fenêtres ou système de chauffage)
	HC060	Incapacité de maintenir le logement confortablement chaud en hiver
	HC070	Incapacité de maintenir le logement confortablement frais en été (OPTIONNEL)
	HC004	Type de fenêtres (OPTIONNEL)
	HC005	Année de construction (OPTIONNEL)